

ADMISSION EN 6ème

demande d'affectation hors zone géographique

dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire

(document uniquement réservé aux élèves scolarisés dans une école primaire publique du département)

RENTÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

Partie à remplir par les représentants légaux	
Nom :	Nom d'usage :
Prénom(s) :	Né(e) le :
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire :	
RESPONSABLES	
<input type="checkbox"/> représentant légal <input type="checkbox"/> personne en charge de l'élève lien avec l'élève :	
<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 20px; margin-left: auto;"></div>	
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
Tél travail :	
Courriel : _____ @ _____	Date et signature :
<input type="checkbox"/> représentant légal <input type="checkbox"/> personne en charge de l'élève lien avec l'élève :	
<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 20px; margin-left: auto;"></div>	
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
Tél travail :	
Courriel : _____ @ _____	Date et signature :
<i>collège de la zone géographique</i>	<i>collège sollicité par la famille</i>
motif(s) de la demande de dérogation : <input type="checkbox"/> élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS) <input type="checkbox"/> élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé <input type="checkbox"/> élève boursier sur critère sociaux <input type="checkbox"/> élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité <input type="checkbox"/> élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité <input type="checkbox"/> élève devant suivre un parcours scolaire particulier	
signature du responsable légal :	
date :	
IMPORTANT: Tout élève peut solliciter l'établissement de son choix. Toutefois, les demandes ne seront satisfaites que dans la limite des places disponibles (cf. art.D211-11 du code de l'éducation) et sur la base des motifs énumérés ci-dessus.	
A REMETTRE OBLIGATOIREMENT AVEC LE DOSSIER avant le 12 mai 2022 dernier délai avec toutes les pièces justifiant la demande	

AUCUNE INFORMATION NE SERA COMMUNIQUEE PAR TELEPHONE.

**PIECES NECESSAIRES A L'EXAMEN DE LA DEMANDE
PIECES NECESSAIRES A L'EXAMEN DE LA DEMANDE**

Toute demande non valablement accompagnée des pièces justificatives nécessaires ne pourra être prise en compte.

Motif de la demande	Pièces justificatives obligatoires
❶ élève souffrant d'un handicap	<u>Notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)</u> ou tout autre document attestant du handicap.
❷ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat du médecin traitant et <u>avis du médecin scolaire</u>
❸ élève susceptible d'être boursier sur critères sociaux	Joindre la copie de <u>l'avis d'imposition ou de non imposition 2020.</u>
❹ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (hors classe de 3 ^{ème})
❺ <input type="checkbox"/> élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Tout document utile.
❻ élève devant suivre un parcours particulier (CHAM – CHAD- CHAT- SECTIONS SPORTIVES ET INTERNATIONALES autres...)	CHAM, CHAD, CHAT : dossier spécifique à compléter Sections sportives et internationales : voir avec l'établissement sollicité Autres : toute pièce justifiant d'un parcours scolaire particulier.

PLAFONDS DE RESSOURCES (APPLICABLES POUR L'EVALUATION DU CRITERE « BOURSIER » EN VUE D'UNE DEROGATION D'AFFECTATION EN COLLEGE A LA RENTREE 2022)

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL (en euros) (b)
1 enfant	15 795 €
2 enfants	19 440 €
3 enfants	23 085 €
4 enfants	26 730 €
5 enfants	30 376 €
6 enfants	34 021 €
7 enfants	37 666 €
8 enfants ou plus	41 311 €

(A) total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.

(B) le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.